



# L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PEU SCOLARISÉES

Liliane Rajaonina

**S'engager pour l'intégration des personnes peu scolarisées au marché du travail, à l'heure où de nombreux diplômés sont au chômage et où les diktats de la concurrence internationale imposent une qualification de plus en plus pointue: voilà le défi que s'est donné le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ). Où en sont les travaux du comité *ad hoc* chargé de ce dossier? Résumé des entrevues avec Christian Pelletier, responsable du projet.**



Depuis la crise des années 1970, le taux de chômage ne cesse d'augmenter dans la plupart des pays industrialisés, indépendamment des fluctuations de la croissance économique. Si l'on parle beaucoup d'économie et d'emploi, il existe une catégorie de personnes dont on se préoccupe peu: les personnes peu scolarisées. Est-ce à dire qu'elles sont vouées à rester en marge du système? Une telle situation n'est évidemment ni acceptable ni réaliste, compte tenu des coûts sociaux qu'elle implique et pour peu que l'on se place dans une perspective de croissance économique à long terme. Mais quelles stratégies envisager pour favoriser l'intégration de ces personnes au marché de l'emploi?

Sur proposition d'un de ses groupes membres, le Centre d'éducation populaire de l'Estrie, le RGPAQ a décidé, en 1995, de porter une attention particulière à ce problème et de former un comité *ad hoc* pour réfléchir sur la question et dégager des pistes de solution.

#### L'état de la situation

Le comité *ad hoc* s'est donné comme première tâche de cerner les dimensions du problème dans le cadre d'une recherche<sup>1</sup>: qu'est-ce qu'être peu scolarisé? Combien y a-t-il de

personnes peu scolarisées au Québec? Quelle est leur situation par rapport à l'emploi?

#### LES PERSONNES PEU SCOLARISÉES

Le comité s'est inspiré des données d'une enquête réalisée en 1995 et portant sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre au Québec, pour déterminer la catégorie «personnes peu scolarisées»: c'est l'obtention d'un diplôme qui est le critère de base dans la classification des niveaux de scolarité<sup>2</sup>. À partir de cette classification, le comité a adopté la définition suivante: est peu scolarisée une personne de plus de 15 ans qui a quitté l'école sans avoir obtenu un diplôme d'études secondaires.

Selon ce critère et les données du recensement de 1991, le Québec compte près de deux millions d'adultes peu scolarisés, soit près de 40% des adultes. Ce sont en majorité des personnes âgées de plus de 45 ans, mais il y a également des jeunes (15,5% de l'ensemble des 15 à 24 ans). Elles vivent surtout dans les régions éloignées (la Gaspésie, les îles de la Madeleine, le Nord du Québec, le Bas-St-Laurent, l'Abitibi); cependant, même l'île de Montréal compte 36,2% de personnes peu scolarisées, dont 19,5% comptent moins de neuf années de scolarité.

Toutes les catégories de la population sont touchées par le chômage, dont le taux moyen oscille autour de 10% depuis le milieu des années 1970, mais ce sont les personnes peu scolarisées qui en subissent le plus durement les effets: selon une enquête sur la population active effectuée par Statistique Canada en 1996, parmi les 2 700 750 personnes peu scolarisées, seulement 846 750 (31,4%) travaillaient ou étaient à la recherche d'un emploi.

Les personnes peu scolarisées qui travaillent occupent souvent des emplois précaires, mal protégés par les lois du travail et offrant peu de chances d'avancement.

Si la situation actuelle ne présente guère d'ouvertures, les perspectives d'avenir semblent-elles en revanche meilleures?

#### LES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET LES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNES PEU SCOLARISÉES

Les études menées sur la demande future de main-d'œuvre débouchent sur des conclusions divergentes: pour les unes, les secteurs susceptibles d'employer des personnes peu scolarisées seraient en décroissance<sup>3</sup>; pour d'autres, le Canada continuerait à créer des emplois peu

qualifiés<sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit, cette dernière hypothèse ne modifiera pas fondamentalement la situation, car si les possibilités d'embauche recensées par la recherche représentent 32 000 emplois, il y a 140 000 chômeurs peu scolarisés qui sont à la recherche d'un travail.

D'autre part, la diminution probable des emplois exigeant entre 12 et 16 années de scolarité entre 1995 et 2000, selon une étude menée par Développement des ressources humaines Canada, risque de pénaliser encore plus les chômeurs peu scolarisés qui ne pourront pas soutenir la concurrence de ces candidats plus scolarisés qui vont vraisemblablement se déplacer vers les créneaux d'emplois moins qualifiés.

Ainsi, les perspectives tendent à se rétrécir encore plus pour les personnes peu scolarisées. Même s'il y a création d'emplois qui leur sont accessibles, elle se fait surtout, et se fera vraisemblablement, dans le secteur des services, où les salaires sont généralement bas et l'emploi précaire. Quant aux personnes qui travaillent actuellement, elles devront s'adapter aux exigences du marché de l'emploi et se perfectionner, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, ou se recycler comme les autres travailleurs pour conserver leur emploi.

### **Pistes de solution pour intégrer les personnes peu scolarisées au marché de l'emploi**

Après avoir examiné les nombreux obstacles recensés dans l'analyse de la situation, le comité a proposé plusieurs pistes de solution, qui ont été discutées dans le cadre du Colloque organisé le 21 mars dernier par le RGPAQ. Les participants ont adhéré à la plupart des propositions, en soulignant les conditions à négocier dans leur mise en œuvre.

EN MATIÈRE DE  
FORMATION DE BASE,  
DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET D'INSERTION SOCIO-  
PROFESSIONNELLE:

Il est essentiel que la formation de base, dans le cadre des programmes de la Sécurité du revenu et de l'Assurance-emploi, soit accessible aux personnes peu scolarisées et analphabètes. Ces programmes ne devraient pas viser l'emploi comme seule finalité mais devraient comporter une composante sociale. De plus, l'autonomie des groupes devrait être préservée au niveau de leur application.

Il faudrait développer à l'intention des personnes peu scolarisées des programmes de formation professionnelle et, dans un esprit d'équité et d'égalité des chances, leur donner accès aux programmes de formation professionnelle

rémunérés. Pour améliorer leur employabilité, on devrait également leur faciliter l'accès aux programmes d'insertion socio-professionnelle et inciter les employeurs à assurer leur formation en cours d'emploi. Cependant, plusieurs conditions devraient être respectées dans l'application de ces programmes.

Ils devraient tenir compte des réalités, besoins, capacités et compétences déjà acquises et faire la distinction entre personnes analphabètes et personnes peu scolarisées. De plus, ils devraient non pas marginaliser davantage ces personnes en créant des ghettos d'emplois, mais déboucher sur de véritables emplois.

Parce qu'ils connaissent bien les réalités que vivent ces personnes, les groupes devraient être consultés lors de l'élaboration de ces programmes.

Les compétences des personnes analphabètes et des personnes peu scolarisées devraient être reconnues, qu'il s'agisse des acquis expérimentiels, des expériences de bénévolat ou de travail, ou encore des savoirs pratiques. Il faudrait élaborer des tests d'équivalence du niveau de secondaire III, qui tiennent davantage compte du niveau de compétences d'un grand nombre de personnes analphabètes.

Enfin, l'engagement dans de tels programmes devrait être volontaire.

EN MATIÈRE

DE CRÉATION D'EMPLOIS:

Il faudrait mettre en place une politique de sécurité du revenu favorisant la création de véritables emplois et s'intégrant à la politique globale de création d'emplois. Cette politique devrait reconnaître le droit au travail rémunéré, conformément aux lois régissant le monde du travail, et considérer les emplois liés aux programmes d'aide sociale, de stages et autres, comme de véritables emplois.

L'élaboration de la politique de sécurité du revenu ne devrait pas être du seul ressort du ministère de la Sécurité du revenu. Les groupes, ainsi que d'autres acteurs et ministères, devraient aussi siéger aux instances qui vont décider des orientations.

Il faudrait, en particulier, veiller à ce que les stages ne remplacent pas des emplois véritables, que les mesures de création d'emplois débouchent sur des conditions de travail équitables et décentes, et s'assurer que les emplois créés soient durables et conformes aux normes minimales du travail.

Afin de soutenir les projets d'entreprises communautaires créateurs d'emplois pour les personnes peu scolarisées, des

fonds de capital de risque par région devraient être créés et, pour ce faire, nous devrions siéger aux instances de concertation afin de faire valoir nos préoccupations et d'acquiescer de l'expertise en la matière.

Le développement de micro-entreprises qui embauchent des personnes peu scolarisées devrait également être encouragé, et nous devrions agir à titre de conseillers à l'embauche, en raison de notre connaissance des réalités que vivent ces personnes.

En ce qui concerne les formules de partage du travail, les débats sont actuellement en cours. Appliquées aux secteurs requérant peu de scolarité, où les emplois sont mal rémunérés, elles risquent de léser encore plus les personnes peu scolarisées. La question nécessite un travail supplémentaire de réflexion et de sensibilisation.

S'il est souhaitable que la relève des travailleurs âgés occupant des emplois peu spécialisés, soit assurée par d'autres personnes peu scolarisées, il faudrait néanmoins prendre garde à ce que cela n'occasionne pas de retraites forcées ni ne génère de ghettos d'emplois.

Réserver des emplois exigeant peu de scolarité dans les secteurs publics et para-publics peut s'avérer difficile dans le contexte actuel et comporte beaucoup de risques, tels que

créer des ghettos d'emplois, dévaloriser le travail des personnes peu scolarisées et évincer d'autres travailleurs.

EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION:

La sensibilisation devrait se faire à plusieurs niveaux (décideurs locaux et régionaux, gouvernement, médias, groupes communautaires, personnes peu scolarisées) et viser à faire connaître la réalité que vivent les personnes analphabètes, en particulier le besoin d'accompagnement dans le processus d'intégration à l'emploi.

Il faudrait veiller à ce que les études sur les besoins en main-d'œuvre identifient désormais les emplois accessibles aux personnes peu scolarisées et analphabètes.

Il faudrait également mener des campagnes d'incitation à l'embauche et à la reconnaissance des compétences des personnes peu scolarisées auprès des employeurs, des services à l'emploi et de la population en général. Ce faisant, il faudrait convaincre les employeurs de tenir compte des aptitudes des personnes à exercer un emploi plutôt que d'exiger des connaissances scolaires, et faire valoir l'expérience bénévole au même titre que l'expérience de travail. On devrait aussi veiller à ce que les subventions aux employeurs servent à répondre aux besoins des personnes et non à ceux

des entreprises, et qu'il n'y ait pas d'exploitation de la main-d'œuvre peu scolarisée.

Les différents acteurs qui se préoccupent du problème de l'accès à l'emploi pour les personnes peu scolarisées devraient établir des lieux de concertation avec les alliés naturels. Il faudrait également s'assurer de la présence des décideurs concernés et définir les rôles et compétences de chacun, de manière à travailler dans un esprit de partenariat réel.

Étant un préalable à l'insertion professionnelle, l'insertion sociale devrait elle aussi faire l'objet de campagnes de sensibilisation. Ce serait l'occasion de faire reconnaître la contribution des groupes d'éducation populaire au développement de la citoyenneté des personnes peu scolarisées.

Ainsi, lorsqu'elles choisissent de participer aux formations offertes par les groupes d'éducation populaire, les personnes analphabètes et les personnes peu scolarisées prestataires de la sécurité du revenu devraient être considérées comme participantes à une mesure d'employabilité. Il faudrait cependant faire attention à une éventuelle ingérence des organismes de financement.

La question de l'emploi des personnes peu scolarisées a suscité et suscitera encore beaucoup d'intérêt, de questions et de réflexions. La conjoncture économique et la si-

tuation du marché du travail risquent de conforter les stéréotypes et les préjugés à l'endroit de ces personnes. Beaucoup de travail reste à abattre pour faire avancer le dossier, ce qui nécessite l'implication de tous les acteurs concernés, que ce soit au niveau local, régional ou national.

1. ROSS, D. *Les personnes peu scolarisées et l'emploi: portrait de la situation et pistes de réflexion*, 1996, 66 pages, non publié.

2. Cité par ROSS, D. *ibid.*: Enquête commandée par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre et Développement des ressources humaines Canada à Statistique Canada et au Bureau de la statistique du Québec, à laquelle 13 000 entreprises ont répondu.

3. Cité par ROSS, D. *ibid.*: Conseil économique du Canada. *L'emploi au futur: tertiarisation et polarisation*, ministère de l'Approvisionnement et des Services du Canada, Ottawa, 1990.

4. Cité par ROSS, D. *ibid.*: Développement des ressources humaines Canada, Applied research Branch, Strategy policy group. *The future of work: trends in the changing nature of employment*, 1996 - Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, Développement des ressources humaines Canada, en collaboration avec Statistique Canada et Bureau de la statistique du Québec, *Enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre au Québec* (résultats préliminaires).

